



Appel à candidature

pour un poste de

Chef de Service de Police Municipale H/F

- Emploi
- Temps complet (35h) hebdomadaires
- Au sein du service Police Municipale
- Poste : Catégorie : B

Présentation

Agon-Coutainville, station balnéaire en bord de Manche, est une commune dynamique qui possède un cadre naturel préservé. Réputée pour sa douceur de vivre et ses nombreuses animations, la commune offre tous les commerces et services indispensables à la vie quotidienne.

Agon-Coutainville c'est aussi un tissu associatif dense et des infrastructures sportives offrant un cadre de vie idéal.



Situation fonctionnelle

- ◆ Placé sous la responsabilité du Maire, chargé de la Police administrative et judiciaire du Maire.
- ◆ En relation avec la DGS pour les dossiers administratifs.
- ◆ L'agent sera présent au poste en tenue officielle réglementaire avec un comportement exemplaire.
- ◆ En qualité d'agent de Police chargé de missions de Police Judiciaire, placé hiérarchiquement sous l'autorité judiciaire du Procureur de la République.
- ◆ En qualité d'agent de Police chargé de missions de Police Administrative, placé hiérarchiquement sous l'autorité du Préfet du Département.

- ◆ Échanges d'informations permanentes avec la Gendarmerie.
- ◆ Collaboration et échanges avec les forces de sécurité, Police, Gendarmerie, Douane, renseignements Départementaux, ONCSF, les Pompiers (cellules de crise, manifestations, accidents etc....).
- ◆ Relations et contacts permanents avec tous les services de la collectivité.
- ◆ Travail de bureau au poste de police et déplacements permanents sur tout le territoire de compétence.
- ◆ Rédaction des arrêtés de circulation et occupation du domaine public.

Missions générales du poste :

Manage, dirige et coordonne le service de Police.
 Organise les moyens nécessaires à la surveillance, la sécurité, la salubrité, la tranquillité, la prévention, la répression des infractions.
 Mise en applications de toutes les prérogatives de la Police municipale.
 Développe une relation de proximité avec la population.
 Elabore et propose des orientations pour la politique de sécurité (assistance et conseil technique auprès des élus).

- ◆ Commandement et coordination des interventions de police (équipes de PM, ATPM et stagiaires).
- ◆ Gestion des plannings de services, réunions, briefings, débriefings, préparation de saison, gestion des manifestations publiques sur plan et notes de services supervision de la gestion et activités liées à l'application des règles relatives à l'armement.
- ◆ Gestion logistique du poste.
- ◆ Préparation du budget.
- ◆ Participation à la définition des orientations de la collectivité en matière de prévention et sécurité publique.
- ◆ Gestion des procédures administratives, judiciaires et régie d'état des amendes du poste de police.
- ◆ Mettre en application les arrêtés de police du maire et exercer les missions nécessaires au maintien du bon ordre, de la sécurité, de la salubrité et de la tranquillité publique (CGCT art :2212-2).
- ◆ Analyser l'évolution des activités du poste, des faits criminels, délictueux, contraventionnels, les doléances.
- ◆ Participer aux réunions de coordination avec les services de l'état. (Gendarmerie - Police).
- ◆ Représenter le service de PM auprès des instances (CLSPD) (Cellule de veille).
- ◆ Participation aux réunions internes à la collectivité avec les intervenants de quartiers et bailleurs sociaux, organisateurs de manifestations publiques etc.... rédige des notes, des comptes-rendus.
- ◆ Travail au poste d'accueil comme planton pour la gestion des appels téléphoniques, réseau radio et enregistrement des divers documents administratifs ou judiciaires.
- ◆ Gestion et enregistrement des courriers arrivés et départs.
- ◆ Gestion des enregistrements des opérations tranquillité vacances.
- ◆ Gestion des enregistrements des opérations tranquillité séniors.

- ◆ Gestion des objets trouvés, perdus et restitutions.
- ◆ Gestion administrative des chiens classés, et les fourrières animales.
- ◆ Intervention et gestion administrative des animaux en divagation et animaux échoués.
- ◆ Prévenir, dissuader et réprimer les actes interdits par la loi pénale.
- ◆ Application de la zone de stationnement réglementée.
- ◆ Rechercher et relever les infractions à la Police de la route (Contrôle de vitesse, téléphone portable, ceintures etc...).
- ◆ Assurer une relation de proximité avec la population.
- ◆ Surveillance du bon ordre et du contrôle des commerçants des marchés forains.
- ◆ Surveillance aux abords des établissements scolaires.
- ◆ Gestion et surveillance des cérémonies commémorative.
- ◆ Mise à jour, suivi et Intervention dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.
- ◆ Gestion de la délinquance et conflits divers.
- ◆ Gestion et mise en place de la sécurité et du bon ordre des manifestations lucratives, récréatives, religieuses et sportives.
- ◆ Surveillance générale de tout le territoire terrestre et maritime.
- ◆ Interventions diverses, (accidents, tempêtes, régulation pour travaux, personnes ne répondant pas aux appels, homicides, suicides etc...).
- ◆ Intervention sur réquisition OPJ (Dégradations, Vols, escroqueries, Assistances à OPJ pour enquêtes, interpellation ou perquisition).
- ◆ Interventions pour démarchages illégaux (pour vente ou travaux à domicile etc...).
- ◆ Assistance à personne en difficulté.
- ◆ Police des funérailles et du cimetière.

Compétences requises

- ◆ Agent de Police Judiciaire Adjoint
- ◆ Dépositaire de l'autorité publique
- ◆ Formation CNFPT validée
- ◆ Capaciter de commandement
- ◆ Savoir être responsable et prendre des initiatives
- ◆ Être disponible, dynamique et réactif
- ◆ Discret et respectueux du public et ses collègues
- ◆ Respecter le code de déontologie de la Police Municipale
- ◆ Maîtriser son statut professionnel et savoir respecter le cadre réglementaire des prérogatives afin d'éviter des sanctions administratives ou pénales
- ◆ Avoir une bonne qualité relationnelle et de respect avec la population, afin de ne pas remettre en cause son autorité et nuire à l'image du poste de Police Municipale

Armement du poste :

- ◆ Arme de catégorie D « Tonfa »
- ◆ Bombe lacrymogène « B8 »
- ◆ Caméra piéton
- ◆ Port du gilet pare-balle (obligatoire)

Spécificité du poste :

- ◆ Bonne condition physique (patrouille VTT et pédestre).
- ◆ Etre disponible.
- ◆ Horaires de travail variable avec amplitude diverse : soirée, week-end, jours fériés, astreintes.
- ◆ Sens du travail en équipe.
- ◆ Poste de police en mutualisation avec la commune de Blainville sur Mer
- ◆ Titulaire du permis B.
- ◆ Métier exposé à risques divers.
- ◆ Prise de congés en dehors de la période estivale

Rémunération suivant la grille indiciaire
Régime indemnitaire
Chèques déjeuner
Adhésion CNAS
Participation employeur pour la mutuelle et la prévoyance

Renseignement

Candidature par mail ou courrier :

M. Le Maire
Mairie d'Agon-Coutainville
2 avenue Louis Pérrier
50230 AGON-COUTAINVILLE

Informations :

Mairie d'Agon-Coutainville
Service RH : 02 33 47 23 27
rh.mairie@agoncoutainville.fr

agoncoutainville.fr

